QuidelOrtho Corporation

Code de conduite professionnelle et de déontologie à l'attention des Fournisseurs et des Distributeurs

QuidelOrtho®

QUIDELORTHO CORPORATION

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET DE DEONTOLOGIE A L'ATTENTION DES FOURNISSEURS ET DES DISTRIBUTEURS

I. INTRODUCTION

QuidelOrtho Corporation (ensemble avec ses filiales, la « **Société** ») s'emploie à fournir à ses clients des solutions et des services innovants qui optimisent la valeur à long terme pour les patients. Nous réimaginons ce qui est possible et nous menons nos activités avec honnêteté, intégrité et dans le respect des normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale. Nous attendons de nos fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, consultants, représentants et leurs employés ou sous-traitants respectifs (« **Fournisseurs et Distributeurs** ») qu'ils partagent ces valeurs.

Le présent Code de conduite professionnelle et de déontologie à l'attention des Fournisseurs et des Distributeurs (le présent « **Code** ») énonce les exigences et les attentes de la Société vis-à-vis des Fournisseurs et des Distributeurs. Il est important que chaque Fournisseur et Distributeur respecte les politiques de la Société en matière de déontologie et de conduite professionnelle. La Société attend de ses Fournisseurs et Distributeurs qu'ils comprennent clairement nos attentes et qu'ils se conforment à ces attentes lorsqu'ils traitent avec la Société. Le respect strict par les Fournisseurs et Distributeurs des principes énoncés dans le présent Code est une condition essentielle pour traiter avec la Société. En outre, les Fournisseurs et Distributeurs doivent mettre en œuvre et tenir à jour un système de gestion qui favorise le respect des principes énoncés dans le présent Code, identifie et atténue les risques associés et facilite l'amélioration continue.

Si, dans le cadre de ses activités avec la Société, un Fournisseur ou un Distributeur constate qu'un employé de la Société, un Fournisseur ou un Distributeur est impliqué dans un comportement réputé ou suspecté comme étant contraire à l'éthique, ou qu'il enfreint les lois en vigueur ou le présent Code, les Fournisseurs et Distributeurs doivent appeler la ligne directe dédiée à l'éthique de QuidelOrtho dès que possible, disponible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine : 1-855-224-8332 ou se rendre sur le site Internet https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/40349/index.html. La Société interdit toute mesure de représailles à l'encontre de tout Fournisseur ou Distributeur signalant un problème.

La Société vous remercie pour votre coopération et nous nous réjouissons de la poursuite de notre relation commerciale.

II. ATTENTES DES FOURNISSEURS ET DES DISTRIBUTEURS

Les attentes de la Société à l'égard des pratiques commerciales de nos Fournisseurs et Distributeurs sont énoncées ci-après. Ces attentes sont conformes au Code de conduite et de déontologie de la Société. Les informations résumées dans le présent Code ne sont pas exhaustives et, à ce titre, d'autres comportements non spécifiquement décrits pourraient être considérés comme inacceptables pour un Fournisseur ou un Distributeur.

A. Lois, réglementations et normes sectorielles

1. Conformité avec toutes les lois, réglementations et normes sectorielles en vigueur

Toutes les normes énoncées dans le présent Code sont subordonnées au respect des lois, réglementations et normes sectorielles locales en vigueur. Nous attendons de nos Fournisseurs et Distributeurs qu'ils exercent leurs activités dans le respect strict des lois, réglementations et normes sectorielles de tous les pays dans lesquels ils opèrent ou auxquels ils sont soumis. Parmi ces normes figurent les codes de conduite reconnus du secteur, tels que le Code de déontologie relative aux interactions avec les professionnels de santé (« **AdvaMed Code** »), publié par l'Advanced Medical Technology Association (« **AdvaMed** »), une association regroupant des fabricants de dispositifs médicaux et dentaires, et le Code de pratiques commerciales éthiques de MedTech Europe, publié par MedTech Europe (« **MedTech Europe** »).

Les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas participer à des actions qui enfreindraient les lois ou réglementations applicables, y compris celles concernant :

- Les actes de corruption, le paiement de pots-de-vin, ou d'autres paiements illégaux
- La concurrence déloyale
- Les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses
- L'environnement
- La confidentialité des données et la confidentialité des informations des employés, des patients, des participants à des essais cliniques et autres
- L'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des actifs informatiques (comme un serveur ou une section du réseau)
- La santé et la sécurité
- Le règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- La limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (LdSD)
- Les minerais provenant de zones de conflit
- Le commerce international, y compris les importations, les contrôles à l'exportation et les sanctions économiques
- Le blanchiment d'argent
- L'emploi et la discrimination
- La réglementation en matière de soins de santé
- L'exclusion
- La conclusion de contrats et l'entretien de relations commerciales avec des entités gouvernementales
- Le travail forcé et le travail des enfants
- Les droits humains

Si une exigence imposée par la Société dans le présent Code entre en conflit avec les lois locales, la législation locale prévaudra. Cependant, si cela se produit, les Fournisseurs et Distributeurs doivent informer rapidement la Société du conflit.

En outre, les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas violer, s'approprier de manière illicite ou enfreindre les droits de propriété intellectuelle de la Société ou de tout autre tiers.

2. Conformité des échanges

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent mener leurs activités conformément à toutes les lois et réglementations commerciales applicables, y compris les lois anti-boycott, les sanctions et les lois et réglementations relatives au contrôle des exportations, promulguées et appliquées par les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada et d'autres juridictions applicables dont QuidelOrtho Corporation dépend. À cet égard, les Fournisseurs et Distributeurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables qui interdisent ou limitent les interactions avec des personnes, groupes ou entités désignés ou restreints.

B. Normes en matière d'emploi

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent traiter leurs employés avec respect et dignité et maintenir un lieu de travail sûr. Les employés ne doivent pas faire l'objet de harcèlement ou d'abus physiques, verbaux, sexuels ou psychologiques ni être traités en violation de toute loi ou réglementation applicable. Les employés doivent également être libres d'exercer leurs droits et libertés protégés par la loi.

1. Lieu de travail sûr et sain

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent fournir à leurs employés un lieu de travail sûr et sain, conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent s'efforcer de respecter ou de dépasser les normes de sécurité internationales. Nous attendons de nos Fournisseurs et Distributeurs qu'ils identifient et évaluent les situations d'urgence susceptibles de produire des incidences sur le lieu de travail de leurs employés et minimisent les conséquences potentiellement négatives, y compris, mais sans s'y limiter, les risques d'incendie, en mettant en œuvre et en maintenant des plans et procédures d'urgence efficaces.

2. Discrimination

Les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas discriminer leurs employés ou candidats à l'emploi en ce qui concerne la rémunération, les conditions ou les privilèges d'emploi sur la base de la race, de la couleur de peau, de la religion, de l'origine nationale, du sexe (y compris la grossesse), de l'âge, du handicap, du statut d'ancien combattant, de la situation familiale, du statut de citoyenneté, de la croyance, de l'orientation sexuelle ou de toute autre catégorie protégée, tel que prévu par la loi.

3. Salaires, avantages sociaux, horaires

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaire et d'horaires, y compris celles relatives aux salaires minimaux, aux heures supplémentaires et aux autres éléments de rémunération requis, et doivent fournir toutes les prestations sociales prévues par la loi. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent organiser leurs heures de travail conformément aux lois et réglementations en vigueur.

4. Travail forcé et travail des enfants

Les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas recourir au travail forcé ou non volontaire, que ce soit sous la forme de travail en milieu carcéral, de travail en servitude pour dettes ou de toute autre forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent se conformer à toutes les lois et exigences relatives à l'âge minimum applicables et n'emploient pas d'enfants. Nous nous attendons à ce que l'emploi de jeunes travailleurs au-delà de l'âge légal d'un pays implique un travail non dangereux, qui n'entrave pas leur éducation ni ne nuise à leur santé. Les dossiers des employés doivent être à jour et des données adéquates doivent permettre de vérifier l'âge des employés.

C. Normes en matière de pratiques professionnelles

1. Environnement

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent fournir des biens et des services dans le respect de l'environnement. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent obtenir tous les permis, licences et enregistrements applicables.

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent disposer de systèmes qui garantissent la sécurité de la manipulation, du déplacement, du stockage, de la mise au rebut, du recyclage, de la réutilisation ou de la gestion des matières premières, des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. À cet égard, les Fournisseurs et Distributeurs doivent mettre en œuvre des mesures efficaces pour prévenir et atténuer les déversements et les rejets dans l'environnement, tout en veillant à ce que la pollution atmosphérique et les nuisances sonores et odorantes ne dépassent pas les seuils fixés par les lois et réglementations en vigueur.

2. Utilisation responsable des ressources

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent prendre des mesures pour utiliser efficacement les ressources naturelles afin de minimiser la consommation inutile de ressources. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent prendre les mesures adéquates pour intégrer des matériaux durables dans leur fabrication et leurs opérations. En outre, les Fournisseurs et Distributeurs doivent exercer une diligence raisonnable quant à l'approvisionnement en matières premières afin de favoriser un approvisionnement légal et durable conforme aux normes en matière de pratiques professionnelles énoncées dans le présent Code.

En raison des inquiétudes croissantes concernant les violations des droits humains résultant d'opérations minières impliquant des « minerais provenant de zones de

conflit », nous attendons de nos Fournisseurs et Distributeurs qu'ils fassent preuve d'une diligence raisonnable adéquate quant à la source et à la chaîne de conservation des « minerais provenant de zones de conflit » utilisés dans les matériaux ou produits fournis à la Société.

3. Droits humains

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent mettre en place des politiques et/ou des procédures de gestion pour détecter et prévenir toute violation des droits humains, y compris exercer une diligence raisonnable appropriée pour identifier d'éventuelles violations des droits humains et pour remédier à toute incidence négative sur les droits humains résultant de leurs activités commerciales.

4. Lutte contre la corruption

Les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas commettre tout acte de corruption, dans les secteurs public ou privé. En outre, les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas offrir ou fournir, directement ou indirectement, tout objet de valeur à un fonctionnaire ou à toute personne agissant au nom d'une contrepartie dans une transaction, afin d'obtenir un avantage commercial indu. Toute chose de valeur inclut, sans s'y limiter, les paiements en espèces ou équivalents, les cadeaux, les invitations, les voyages, l'emploi ou les stages.

Les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas verser de dessous-de-table ou de pots-de-vin à un employé ou représentant de la Société. Si un employé ou un représentant de la Société demande un pot-de-vin ou un dessous-de-table à un Fournisseur ou un Distributeur, le Fournisseur ou le Distributeur doit immédiatement signaler la demande à la ligne directe dédiée à l'éthique de QuidelOrtho.

5. Antitrust et concurrence loyale

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent se conformer à toutes les lois antitrust ainsi que les lois en vigueur en matière de concurrence loyale, conformément à l'engagement de la Société en matière de pratiques professionnelles éthiques.

6. Cadeaux et invitations

Sauf accord écrit préalable de la Société, les Fournisseurs et Distributeurs ne doivent pas donner, autoriser, promettre ou offrir des cadeaux ou invitations au nom de la Société à toute autre entité ou personne. De même, les Fournisseurs et Distributeurs ne pourront prétendre à aucun remboursement pour tout cadeau ou invitation offert(e) pour ou au nom de la Société à toute autre entité ou personne sans autorisation écrite préalable. Tous les cadeaux et dépenses liées à des invitations doivent être consignés de manière juste et précise dans les livres et registres du Fournisseur ou du Distributeur.

D. Sous-traitants

Les Distributeurs doivent divulguer à la Société tous les sous-traitants utilisés dans le cadre de travaux effectués pour ou au nom de la Société. Les Fournisseurs peuvent également être tenus de divulguer ces sous-traitants pertinents à la demande de la Société. Tout sous-traitant engagé par un Fournisseur ou un Distributeur doit se conformer au présent Code, et le Fournisseur ou le Distributeur est responsable de la formation de ses sous-traitants à ce Code et de s'assurer que le sous-traitant comprend et respecte ce Code.

E. Conflit d'intérêts

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent informer en temps opportun la Société de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel susceptible de nuire à leurs performances vis-à-vis de la Société ou ayant tout autre lien avec relation commerciale avec la Société, ainsi que des situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient généralement lorsque l'intérêt personnel d'un employé de la Société, du Fournisseur, du Distributeur ou de ses employés interfère avec sa capacité à remplir ses obligations envers la Société. Par exemple, si un employé de la Société est un actionnaire, un directeur, un partenaire commercial ou un employé d'un Fournisseur ou d'un Distributeur, cela pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

F. Enregistrements et systèmes

1. Confidentialité et cybersécurité des données

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent s'assurer que toutes les données traitées, transmises ou transférées dans le cadre de leurs activités avec ou en lien avec la Société sont traitées conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données.

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent mettre en place et tenir à jour des mesures de sécurité, des procédures et des contrôles appropriés pour détecter et prévenir toute cyberintrusion susceptible d'entraîner un accès inapproprié aux données ou aux informations de la Société. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent mettre en œuvre et s'appuyer sur des mesures de sécurité reflétant les meilleures pratiques et les normes sectorielles qui sont conformes aux lois et réglementations en vigueur en matière de sécurité des informations. Les mesures de sécurité doivent protéger efficacement les données et la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du système. En outre, les Fournisseurs et Distributeurs doivent suivre l'efficacité de leur stratégie de cybersécurité et remédier rapidement à toute défaillance afin de garantir l'efficacité de leur programme de cybersécurité. Dans le cadre de notre engagement à maintenir des normes de sécurité élevées, la Société peut demander à examiner les mesures et pratiques de sécurité pertinentes d'un Fournisseur ou d'un Distributeur afin de s'assurer qu'elles sont conformes à nos attentes et exigences réglementaires.

2. Registres comptables

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent créer, conserver et détruire les documents commerciaux en conformité totale avec toutes les exigences légales et réglementaires applicables. Les registres comptables doivent, dans des détails raisonnables, refléter

avec précision et justesse les transactions, les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses.

III. SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA CONFORMITÉ À CE CODE

Afin de garantir le respect de ce Code, les Fournisseurs et Distributeurs doivent former leurs employés ou s'assurer que leurs employés participent à toutes les sessions de formation proposées par la Société à ses tiers.

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent être en mesure de démontrer leur conformité au présent Code à la demande et à la satisfaction raisonnable de la Société, y compris par le biais d'enquêtes, d'audits, d'inspections sur site des installations et/ou d'un examen des livres et registres pertinents. Les Fournisseurs et Distributeurs doivent corriger rapidement toute erreur ou omission mise en évidence par un tel audit ou une telle inspection.

Les Fournisseurs et Distributeurs doivent informer immédiatement la Société dès qu'ils ont connaissance d'une violation ou d'une éventuelle violation du présent Code par une quelconque personne ou entité agissant dans le cadre de sa relation avec la Société.

Le non-respect du présent Code, ainsi que tout litige, toute enquête ou toute demande d'information du gouvernement concernant une violation ou une violation potentielle de la loi ou de la réglementation, doit être immédiatement signalé à la Ligne directe dédiée à l'éthique de QuidelOrtho.

La Société se réserve le droit d'enquêter sur les violations présumées du présent Code et le Fournisseur et le Distributeur doivent satisfaire les demandes d'informations de la Société en relation avec une telle enquête.

La Société se réserve le droit de mettre fin à sa relation commerciale avec tout Fournisseur ou Distributeur qui ne respecte pas ou refuse de se conformer aux exigences du présent Code.

*****

Date d'effet : 30 novembre 2024

QuidelOrtho®

Chez QuidelOrtho, nous transformons les données de diagnostic en réponses, en compréhension et en action pour un plus grand nombre de personnes dans un plus grand nombre de lieux, chaque jour. Depuis plus de 80 ans, nous poursuivons sans relâche l'inconnu avec passion pour améliorer la santé. Et, nous continuerons à transformer le domaine du diagnostic qui a le pouvoir d'offrir une meilleure santé à tous dans l'avenir.